

Notre gouvernement et d'autres de notre parti ont démontré clairement qu'ils s'engageaient à continuer de mettre en vigueur des programmes universels d'avantages à taux uniforme et des mesures d'assurance sociale. Qu'on se rappelle les gouvernements libéraux précédents qui ont adopté les allocations familiales, la pension de sécurité de la vieillesse, l'assurance-chômage et l'assurance-hospitalisation.

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement actuel a démontré sa détermination d'améliorer les programmes de sécurité sociale du Canada. Depuis trois ans, nous avons accordé des allocations aux jeunes et présenté le régime de pensions du Canada. Les dépenses relatives à la sécurité de la vieillesse sont passées de 7.5 millions de dollars en 1963-1964 à 1,035 millions pendant la présente année financière, soit une augmentation de 280 millions ou 37 p. 100 des dépenses. Elles ont résulté d'améliorations dans le taux des avantages et de leur application à 100,000 nouveaux pensionnés. La Chambre est maintenant saisie d'un projet de loi créant une caisse d'aide à la santé que suivra d'ici quelques jours celui qui a trait à un programme d'assurance frais médicaux.

Ainsi, tout en rétrécissant le champ de ce qui reste à l'assistance publique, nous prenons des mesures positives pour améliorer, grâce aux projets à l'étude, les régimes visant à fournir une assistance publique et des services de bien-être social.

J'ai déjà dit que les provinces appuyaient ce programme, en citant l'exemple de l'Ontario qui est l'une des provinces ayant adopté des mesures en prévision de cette mesure législative. Nombre d'autres provinces ont fait de même. Terre-Neuve a majoré son assistance sociale il y a quelques mois, sachant que le régime était mis au point. En outre, les Assemblées législatives de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont adopté de nouvelles lois d'assistance sociale prévoyant une aide plus généreuse fondée sur les besoins. La province de Québec a présenté un programme visant à fournir les services médicaux aux assistés sociaux, et majoré ses taux d'allocations aux mères nécessiteuses.

Les mesures présentées en Ontario comprennent des avantages familiaux visant à fournir l'assistance intégrée proposée par le régime à l'étude. La Saskatchewan a adopté un programme complet d'assistance le 1^{er} avril 1966 et majoré ses taux d'assistance. La province d'Alberta a adopté des mesures législatives tendant à encourager le développement de services de bien-être préventifs au sein de la collectivité.

Nous avons là des indications précises que l'engagement du gouvernement fédéral à

[L'hon. M. MacEachen.]

adopter un régime canadien d'assistance a déjà eu pour résultat des mesures visant à améliorer l'assistance publique et les services de bien-être social. Cela démontre aussi l'utilité de consultations étroites entre les gouvernements fédéral et provinciaux lorsqu'il s'agit de planifier dans le domaine des programmes sociaux.

Il conviendrait en terminant que je parle de l'accueil réservé au programme par le public. Il a été accueilli chaleureusement par le Conseil canadien du bien-être et par son organisme affilié, l'Association canadienne de bien-être public, qui ont exprimé «leur satisfaction de constater que le Canada est sur le point de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre sur pied son régime de sécurité sociale». Le Congrès du travail du Canada a exprimé à peu près le même avis, et je pourrais peut-être citer un bref passage du mémoire qu'il a présenté au gouvernement fédéral en février dernier:

Nous nous réjouissons de l'établissement du régime d'assistance publique du Canada. Nous le jugeons meilleur que les programmes d'aide spécialisés. Nous convenons que le fait de fixer l'allocation selon les besoins plutôt que d'après les ressources, si subtile que puisse sembler la différence, permettra d'accorder des allocations suffisantes à ceux qui auront besoin d'aide. Nous vous approuvons d'avoir décidé de partager avec les provinces les frais des allocations aux mères nécessiteuses et des soins médicaux pour les indigents, ainsi que les frais nécessaires pour améliorer les normes administratives et renforcer les services de rééducation qui aideront les assistés sociaux à subvenir à leurs propres besoins.

En demandant à la Chambre de faire franchir la deuxième lecture au bill, j'ai bon espoir qu'il permettra de mettre sur pied d'un bout à l'autre du Canada des programmes de bien-être humanitaires, efficaces et donnant des résultats concrets.

M. Douglas: Le ministre voudrait-il fournir des précisions au sujet des provinces qui offrent des services de santé à des personnes, par exemple, les bénéficiaires de prestations d'assistance-vieillesse et les mères nécessiteuses, qui sont forcément dans le besoin si elles sont dans ces catégories. Grâce à cette mesure, le gouvernement fédéral pourrait-il maintenant partager les frais de ces programmes en entier ou s'occupera-t-il uniquement de chaque cas individuel.

L'hon. M. MacEachen: Je ne sais trop si je comprends bien la question du député, mais on propose que le gouvernement fédéral contribue aux frais des services médicaux de toutes sortes, dans le cas de toute personne bénéficiant de l'assistance publique parce qu'elle est dans le besoin.